

Service de l'Agriculture.

N° 395.../Agri.8.

COPIE pour information à Monsieur l'Adm. Territorial.

Objet:

Note de Service aux Chefs.-

Des cultures non  
saisonnieres mars-avril 55.

Suivant la lettre n° I56/Agri de Monsieur le Résident du Ruanda, chaque cultivateur adulte (homme et femme) est tenu d'avoir 25 ares de cultures non saisonnières, soit pour les régions en dessous de 1.800 ms. d'altitude, 10 ares de patates-douces et 15 ares de manioc, au dessus de 1.800 ms, 15 ares de patates-douces et 10 ares de pommes de terre".

anglais

La première région comporte les chefferies du Bukonya, du Bugarula, du Kibali ; le Bas Buhoma et le Bas Mulera; la seconde concerne le restant du Territoire.

Il incombe aux Chefs de faire établir par chacun de ses s/chefs, un programme détaillé, concernant les extensions à faire sur chacune de leurs collines ( voir modèle en annexe) dessous de la page) Ces programmes seront collationnés et transmis à l'Agronome le 25 Février. Ils seront établis en tenant compte de l'étendue actuelle des cultures à tubercules, c.à.d. que là où les indigènes ne possèdent que 12 ares (120 ms x 10 par exemple), les extensions devront être de 13 ares au moins par adulte, donc 26 ares par famille -( 260 Ms x 10 ou 130 Ms x 20ms).

D'autre part, chaque indigène doit posséder au moins deux espèces de tubercules: ( pommes de terre et patates-douces, patates-douces et colocases, manioc et patates-douces, )

Enfin, les s/chefs délimiteront sur le terrain les extensions prévues dans leur programme et feront commencer les travaux de préparation du sol dès le 10 février, afin de pouvoir entreprendre la plantation au début du mois de mars.

La cotation des s/chefs, <sup>au point de vue agricole</sup> sera en grande partie basée sur les efforts de chacun en la matière.-

L'Ingénieur-Agronome

Van den Steen, M.-

Visa de l'Administrateur  
de Territoire,  
d'Arian,-

*[Signature]*



*[Handwritten signature]*

Chefferie : Mulera

s/chefferie	Colline	Umurenge	nombre nouveaux	Superficie moyenne	Nature de culture	Ha
:	:	:	nteurs.	:	:	:
:	:	:	:	Long.	Larg.	: